



- dossier de concertation -

# V - LA SUITE DE LA DEMARCHE



## A- Le choix d'un tracé

La concertation ne s'arrête pas à la période de la concertation préalable, mais elle continue tout au long de l'élaboration des études.

Après le 29 mai 2010, les bureaux d'études procèderont :

- à l'analyse technique des différents tracés,
- à l'analyse des observations portées aux registres,
- à l'analyse de celles exprimées sur le site internet.

En outre, une comparaison multicritères sera présentée en Comité de suivi.

Une synthèse de ces différents avis sera présentée aux Conseils généraux du Lot et de la Corrèze.

La décision des maîtres d'ouvrage pour le choix d'un tracé sera donc prise en étroite collaboration et de façon partagée.

## B- Les étapes suivantes du projet

	2008				2009				2010				2011				2012				2013				2014				2015				2016							
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ETUDES PRELIMINAIRES																																								
ETUDES AVANT PROJET																																								
ETUDES GEOTECHNIQUES																																								
CONCERTATION																																								
ETUDES D'IMPACT FAUNE FLORE ET ENQUETE DUP																																								
ETUDES DE PROJET ET LOI SUR L'EAU																																								
ACQUISITIONS FONCIERES																																								
DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE																																								
DEPLACEMENT DE RESEAUX																																								
DCE																																								
APPEL D'OFFRES																																								
TRAVAUX																																								
MISE EN SERVICE																																								

Chacune de ces étapes sera nourrie de la concertation, avant un début des travaux prévu pour 2015. L'opération représentera un montant d'environ 60 millions d'euros, dont le financement sera assuré dans le cadre d'un partenariat entre les deux départements.

